

COUR D'APPEL DE TOULOUSE



**COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DE PROXIMITE DU 05 AVRIL 2023**

Ceci n'est pas le procès-verbal établi par l'administration mais un compte-rendu de l'UNSa-SJ.

**Madame Chantal FERREIRA première présidente de la Cour d'Appel de Toulouse et présidente du CSA, ouvre la séance.**

Représentants de l'administration :

- Mme Sandra DESJARDIN, secrétaire générale de la première présidente de la CA de Toulouse
- M Jean-Marc LANTOURNE, adjoint à la cheffe du DRHAS, chargé de la santé et sécurité au travail.

Personnes ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines présents :

- M. Franck RASTOUL, procureur général de la CA de Toulouse,
- M. Rémi DARTIGUELONGUE, DDARJ, au SAR de Toulouse,
- Mme Sandrine CALESTROUPAT, responsable du Pôle RH au SAR de Toulouse.

Experts :

- M. Frédérique HAMELIN, ingénieur santé et sécurité au travail, au DRHAS.

Représentants des organisations syndicales élus de l'UNSa SJ et de l'USM :

- Christophe PINTO, représentant UNSa SJ,
- Emmanuel ABENTIN, représentant USM,
- Olivier DABOVAL, représentant UNSa SJ,
- Jacques DECOUARD, représentant UNSa SJ.
-

### Secrétariat du CSA :

- Mme Gaëlle BRONDANI, secrétaire de séance, cheffe de cabinet de la première présidente,
- Mme Delphine BARO, secrétaire adjointe, représentante titulaire de l'UNSa/USM.

Le quorum étant atteint, la présidente demande si les organisations syndicales souhaitent effectuer une déclaration liminaire : réponse négative de l'ensemble des organisations syndicales.

### **1) Désignation du secrétariat du CSA :**

Madame Gaëlle BRONDANI est désignée comme secrétaire administrative du CSA et sera supplée par une des secrétaires de la première présidence.

Les organisations syndicales proposent Mme Delphine BARO comme secrétaire adjointe. Avis favorable des OS.

### **2) Désignation du remplaçant du président du CSA en cas d'indisponibilité de sa part :**

Mme Sandra DESJARDIN, secrétaire générale, est désignée suppléante. En cas d'indisponibilité de Mme DESJARDIN, c'est le président de chambre le plus ancien qui la remplacera.

### **3) Élaboration du règlement intérieur :**

Chaque article du règlement intérieur fait l'objet d'un examen de la part des membres et les amendements soumis par l'UNSa-SJ, l'USM et par la présidente du CSA sont proposés. A l'issue des débats, 15 articles sont modifiés, 2 amendements rejetés et 1 article supprimé.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

### **4) Fixation du calendrier prévisionnel du CSA :**

Suite à une demande de l'UNSa-SJ et l'USM, les prochaines réunions se tiendront le vendredi afin de permettre aux représentants qui sont à temps partiels de pouvoir y participer.

La deuxième réunion se tiendra le 9 juin et la 3ème le 13 octobre 2023.

### **5) Présentation des bilans des travaux du CTSD :**

#### Chartes des temps et horaires variables :

Toutes les juridictions du ressort ne sont pas soumises aux horaires variables. Les juridictions d'Albi, de Castres et de Montauban pratiquent les horaires fixes.

Mme CALESTROUPAT informe le comité que la juridiction de Castres mène une réflexion afin de passer aux horaires variables. Il existe une disparité des temps de travail hebdomadaires des juridictions du ressort. Les juridictions soumises aux horaires fixes ne gèrent pas leurs congés avec Horoquartz mais avec Harmonie.

### Formation des fonctionnaires :

Une baisse du taux d'inscription aux formations est observée avec un taux moyen de participation de 0,5 jour par fonctionnaire et par an. Toutefois le développement de la formation en distanciel permet d'augmenter la participation aux formations notamment pour les agents qui devaient se déplacer à Toulouse. La DSJ devrait prochainement déployer la plateforme MENTOR. Cette plateforme sera dédiée à la formation à distance avec des contenus accessibles à tout moment ainsi que des cours délivrés en distanciel. Des outils pédagogiques seront également proposés. De nombreux fonctionnaires se désistent au dernier moment des formations pour lesquelles ils s'étaient inscrits. Pour l'UNSa-SJ, les agents qui se désistent des formations invoquent des difficultés à être remplacés et une charge de travail trop importante.

### Création des tribunaux judiciaires :

Aucun bilan n'a pu être dressé concernant la création des tribunaux judiciaires à cause de la crise sanitaire, mais cette réforme avait suscité de nombreuses craintes auprès de nos collègues.

### Télétravail :

Pour l'UNSa-SJ, la dotation d'ultra-portables n'a pas été suffisante lors de la mise en place du télétravail. Certains de nos collègues n'ont pas pu bénéficier du télétravail car leur hiérarchie n'y était pas favorable alors même que les applications le permettaient. Monsieur DARTIGUELONGUE nous informe que le taux de déploiement d'ultra-portable est actuellement de 75 % chez les fonctionnaires et de 100% chez les magistrats.

### Problème de chauffage au tribunal judiciaire de Toulouse :

L'UNSa-SJ informe le comité que la problématique du chauffage persiste au TJ de Toulouse (Jules Guesdes et Camille Pujol). Cet hiver, la température dans certains bureaux étaient de 15 à 16°, soit bien inférieure à la température de 19° préconisée dans le plan de sobriété énergétique. Il est rappelé que tout dysfonctionnement doit-être signalé à la société IDEX.

Les agents sont résignés et ne signalent plus les problèmes de chauffage, car malgré l'intervention de la société IDEX, les problèmes persistent.

Monsieur DARTIGUELONGUE informe le comité que la situation s'est améliorée et que des travaux sont en cours de réalisation afin que la température soit satisfaisante.

Toutefois, l'UNSa-SJ précise que la situation ne s'est pas améliorée et que beaucoup de nos collègues ne bénéficient pas d'un confort thermique satisfaisant. Nous encouragerons les agents à signaler systématiquement les problèmes de température dès qu'elles seront inférieures à 19°.

Sans être développés lors de cette réunion, de nombreux autres thèmes sont abordés tels que l'encadrement des greffes, la montée de l'absentéisme, le logiciel Cassiopée, le logiciel de gestion du temps Horoquartz et les régimes indemnitaires (IFSE et CIA) qui sont souvent vécus comme étant injustes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 13 h.

Les élu(e)s CSA de l'UNSa-SJ/USM.